

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de ISQUES

Enregistrement pour l'exploitation
d'une unité de méthanisation

Société LANDACRES ENERGIE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société LANDACRES ENERGIE dont le siège social est situé 8, chemin Bouvelet – 62780 – CUCQ, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le site sis 2, rue de Vienne, sur la commune de ISQUES.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 20 février 2024.

Le dossier est consultable en mairie de ISQUES, commune d'implantation du projet, du 18 mars 2024 au 15 avril 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h 30, le mardi et vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique avant la fin du délai de consultation du public à l'adresse suivante : pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.